

# Commune de MESNOIS

## Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le jeudi 03 décembre 2020 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

**Etaient présents :** CACHOT Jean 1<sup>er</sup> adjoint, CABUT Danielle 2<sup>ème</sup> adjointe, PEAN Franck 3<sup>ème</sup> adjoint, BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

**Absente excusée :** RINGENBACH Sandra

**Secrétaire de Séance :** BAIGUE Xavier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 25 septembre 2020 :**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (conseiller absent lors de cette réunion)

**Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Paty**

### **2. Point par le 1<sup>er</sup> adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :**

2.1. Point sur les travaux en cours, à lancer et demande de subvention ;

Suite à une visite sur les voiries et les retours de devis, la création d'une voie douce (600m du chemin des Crêts jusqu'à Rières Mesnois) ainsi que la proposition de rénover 1400m de voirie (chemin des baraques) sont validées.

Le conseil valide les travaux et les demandes de subventions pour la voie douce estimés à 29450€ HT à l'unanimité.

Le conseil valide les travaux et les demandes de subventions pour réfection de voiries estimés à 55766.50€ HT à l'unanimité.

Rappel du projet rénovation Mairie : déplacement de l'accès sur l'arrière du bâtiment, changement des huisseries (Alu), reprise des façades, réaménagement des pièces de l'appartement du rez de chaussé en bureaux, remplacement du chauffage Gaz par chauffage Electrique, aménagement du garage, création d'un espace « Parking » dans le jardin, création de places de parking à l'avant.

Affouage : inscriptions en mairie avant le 15/12/2020

### **3. Point par la deuxième adjointe sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication :**

3.1. Colis de fin d'année ;

Les colis seront distribués sur les pas de portes des personnes concernées.

Pour les enfants, pas d'arbre de Noël, mais une distribution des cadeaux sera faite par la fenêtre de la mairie le samedi 19 décembre à partir de 16h.

Toujours en attente de devis pour l'aménagement des espaces verts.

#### **4. Point par le 3<sup>ème</sup> adjoint sur les dossiers eau et réseaux :**

##### 4.1. Compte rendu de la visite de la société ED-Tech ;

Contrôle et nettoyage du réservoir de Buron effectués, celui-ci est en bon état.

Un contrôle des réseaux a été effectué pour recherche de fuites potentielles. Pas d'anomalies relevées.

D'autres visites sont prévues pour le réseau incendie.

##### 4.2. Tarif de l'eau

Le conseil valide à l'unanimité la modification des tarifs de l'eau comme suit :

Abonnt 1 : 28€

Abonnt 2 : 23€

Tarif 1 : 0,83€/m<sup>3</sup>

Tarif 2 : 0,78€/m<sup>3</sup>

Tarif 3 : 0,75€/m<sup>3</sup>

#### **5. Interco – pôle santé et appartement :**

##### 5.1. Travaux de rénovation de l'appartement.

L'appartement situé dans les locaux du pôle santé n'est plus loué. Avant de le remettre en location, une rénovation assez conséquente, due à des négligences de la part des anciens locataires (partis sans laisser d'adresse) est nécessaire. Une partie des travaux sera effectuée par les employés de la commune de Pont de Poitte, mais il sera nécessaire de faire appel à des professionnels (changement d'un vélux, sanitaire, ...).

##### 5.2. Location partagée du 3<sup>ème</sup> cabinet et ménage

Afin de pouvoir louer rapidement le 3<sup>ème</sup> cabinet médical (un jour par semaine est déjà loué à une infirmière), la commune donne son accord pour déléguer à Pont de Poitte les signatures des baux à intervenir, pour le pôle santé. Cette dernière devra faire un retour de cette délégation.

Validation de la demande d'augmentation des heures de ménage effectué sur le pôle santé, pour les locaux communs aux différents professionnels de santé.

Le conseil valide cette délibération à l'unanimité

#### **6. Communauté de Communes :**

##### 6.1. Contrat ZRR ;

Terre d'Emeraude Communauté informe les communes que ces dernières bénéficient encore des avantages liés à leur classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) dans le cadre du plan 2014 – 2019 pour les travaux d'assainissement non terminés mais inscrits dans ce plan.

Très peu de communes du territoire seront à nouveau inscrites dans la liste des communes ZRR 2020 – 2026

##### 6.2. Modification des statuts ;

Terre d'Emeraude Communauté a été sollicitée par le Conseil Départemental du JURA afin de reprendre les actifs de Vouglans (Ports, campings, restaurants, plages, ...), exception faite du centre sportif de Bellecin à compter d'Avril 2021.

Cette thématique n'étant pas incluse dans les statuts de la Communauté de Communes, il est

nécessaire de modifier ces statuts afin de permettre à Terre d'Émeraude Communauté d'intervenir.

Le conseil valide la modification des statuts à l'unanimité

6.3. Désignation d'un représentant à la CLECT ;

Terre d'Émeraude Communauté doit constituer sa Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission réfléchit et calcule les transferts financiers liés à chaque transfert de compétence des communes vers la Communauté de Communes.

Le conseil désigne Mme Sandrine GAUTHIER-PACOUD déléguée à la CLECT à l'unanimité.

Une délibération est prise en ce sens

## **7. Finances :**

7.1. Délibération pour RODP orange ;

La Redevance d'Occupation du Domaine Public qui est due chaque année à la commune pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique ; elle s'élève pour l'année 2020 à 87,40€.

Le conseil approuve la RODP Orange à l'unanimité.

## **8. Questions diverses :**

8.1. Formation des élus

Mme le maire propose de fixer l'enveloppe budgétaire obligatoire pour ces formations à 2% du montant des indemnités des élus.

Le conseil valide cette proposition des élus à l'unanimité.

Le 22 et 23 Mai 2021 la vache qui rit fêtera ses 100ans, une course passera sur la commune le 22 mai.

Contrat de rivière, reméanbrement : le Syndicat Gémapien chargé de ce dossier a recruté un bureau d'études chargé de réfléchir à différents scénarii.

La séance a été levée à 23h40.

Le Maire,  
Mme Sandrine Gauthier Pacoud

Le secrétaire de séance,  
M Xavier Baigue

